

Guéret, le 8 juin 2020

10 nouvelles communes creusoises sélectionnées pour accueillir la 4G

10 nouvelles communes creusoises viennent d'être sélectionnées pour être raccordées au très haut débit mobile. En effet, dans le cadre du programme New Deal ce sont 9 pylônes quadri-opérateurs en 4G qui seront allumés d'ici fin juin 2022 dans 10 communes du département. L'opérateur (encore inconnu à ce jour) en charge de la construction du site, aura 24 mois maximum à compter du 24 juin 2020 pour mettre en service le site.

Une fois en service les habitants auront accès au très haut débit et bénéficieront d'une couverture internet de téléphonie mobile de qualité.

Les 9 pylônes seront placés dans les communes suivantes :

- ✓ Le Mas D'artiges
- ✓ Gentioux-Pigerolles
- ✓ Croze / Saint-Quentin-la-Chabanne
- ✓ Saint Frion
- ✓ Saint-Marc-à-Loubaud
- ✓ Saint-Amand-Jartoudeix
- ✓ Saint-Martin-Sainte-Catherine
- ✓ Auriat
- ✓ Le Donzeil

Pour rappeller, depuis le lancement du programme New Deal en janvier 2018, l'État s'est engagé à raccorder à la 4G, 22 communes du département d'ici fin 2020, 7 communes le sont déjà, 13 le seront d'ici fin 2020.

- ✓ Ars
- ✓ Azats-Chatenet
- ✓ Chambonchard
- ✓ Chard
- ✓ Charron
- ✓ Cressat : depuis décembre 2019
- ✓ Faux-Mazuras

- ✓ Lourdoueix-Saint-Pierre
- ✓ Savennes
- ✓ Neoux : depuis le 2 juin 2020
- ✓ Peyrabout : depuis le 1^{er} juin 2020
- ✓ Royère-de-Vassivière
- ✓ Saint-Dizier-La-Tour : depuis le 15 avril 2020
- ✓ Saint-Dizier-Les-Domains

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Franseches ✓ Janaillat ✓ La Celette : depuis le 28 mai 2020 ✓ Les Mars 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Saint-Martin-Chateau : depuis avril 2020 ✓ Saint-Pardoux Morterolles ✓ Saint-Sylvain Montaigut : depuis le 22 mai 2020 ✓ Sannat : depuis le 4 juin 2020
--	---

De plus, les communes suivantes déjà équipées de la 3G ont récemment subi une migration vers la 4G :

- ✓ Cressat,
- ✓ Feniers,
- ✓ Gioux,
- ✓ Saint-Agnant-Près-Crosq,
- ✓ Saint-Merd-la Breuille,
- ✓ Saint-Oradoux-de-Chirouze

La Préfète rappelle que le gouvernement a choisi de faire de la couverture numérique des territoires l'une de ses priorités pour garantir un égal accès à tous les Français. Il s'agit ainsi de lutter contre la fracture territoriale du numérique et de résorber les zones blanches qui isolent les habitants.

Le programme New Deal mobile consiste à donner aux opérateurs un libre accès aux fréquences qui appartiennent à l'État en contrepartie ils se sont engagés à couvrir en téléphonie mobile de bonne et très bonne qualité les 5000 sites en France encore en zone « blanche ou grise ». Les opérateurs ont également à leur charge l'intégralité du financement.